

FAPEO

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

TRAVAIL SCOLAIRE EN TEMPS DE COVID-19 : DE LA RESPONSABILISATION DES PARENTS AUX INÉGALITÉS SCOLAIRES STRUCTURELLES

Sarah Gauthier

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne, 48
1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



L'ÉTUDE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLÉS

Covid-19 ; confinement ; continuité pédagogique ; circulaire 7515 ; travail à domicile ; numérique ; responsabilisation des parents ; inégalités scolaires.

À partir du lundi 16 mars 2020 les cours ont été suspendus, par arrêté de l'autorité fédérale, et ce jusqu'au 25 mai 2020, date du retour partiel et progressif à l'école pour certaines classes.

De son côté, la Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a permis aux écoles de donner du travail à domicile.

Pour assurer la continuité pédagogique, des travaux à domicile pouvaient être prévus, dans le « *souci d'assurer une égalité devant les apprentissages* », précisait la circulaire 7515. Les modalités ont été laissées à l'appréciation des équipes éducatives, selon un certain nombre de balises.

Quelles étaient ces balises ? Ont-elles été respectées par les écoles ? N'a-t-on pas considéré trop hâtivement que les élèves seraient autonomes dans le travail scolaire ? N'a-t-on pas risqué de ce fait de sur-responsabiliser les parents dans le soutien de cette tâche ? Et de renforcer la pression scolaire sur eux ? Quelles ont donc été ces pratiques ? Cette délégation pédagogique n'a-t-elle pas eu pour effet de révéler voire de renforcer des inégalités scolaires structurelles : quand les parents – notamment ceux des milieux populaires - n'étaient pas nécessairement en mesure d'accompagner leurs enfants dans la réalisation de ce travail ; ou n'étaient simplement pas en possession des équipements et du matériel informatiques et numériques appropriés ; ou n'avaient pas les compétences pour les utiliser ; ou encore, ne possédaient pas le langage et les codes scolaires qui auraient permis de répondre aux attentes de l'école ?

Nous vous proposons dans cette étude de revenir sur le vécu des parents en matière de travail scolaire pendant la période de confinement, en partant de l'enquête que nous avons réalisée, qui nous a permis, grâce à des données chiffrées et des témoignages, de mettre en exergue, en cette période chahutée, les dysfonctionnements et les failles de notre système scolaire.

TABLE DES MATIERES

L'étude en un coup d'œil.....	2
Introduction.....	6
Contexte de l'étude.....	6
Méthodologie de l'étude.....	6
Objectif et structure de l'étude	7
L'enquête en chiffres : « parents confinés, comment vous gérez » ?.....	9
Nombre et profil	9
Travail à domicile en maternelle	9
Travail à domicile en primaire	10
Travail à domicile en secondaire.....	12
Quand l'école fondamentale n'a pas donné de travaux	15
Globalement, comment ça se passe ?.....	15
L'école à la maison : la responsabilisation des parents dans le travail scolaire.....	18
Décret du 27 mars 2001 : régulation des travaux à domicile	18
Les motivations.....	18
La durée	19
La nature.....	20
Pour ou contre les travaux et leçons à domicile ?	20
Pourquoi des parents d'élèves de secondaire comme de primaire réclament-ils des travaux à domicile ?	20
Pourquoi d'autres n'en veulent-ils pas ?.....	21
Le travail à domicile en temps de confinement	23
Ce que dit la circulaire	23
Une quantité (dis)proportionnée ?.....	24
Un manque de coordination manifeste ?	25
Des travaux sous pression ?	26
Du transfert de la charge d'enseignement sur les mères ?	27
... au renvoi des difficultés scolaires à la maison	29
Des conditions inégales d'apprentissage : révélateur d'inégalités structurelles à l'école ?	31
Des conditions inégales d'existence.....	32
Des espaces de vie non propices aux apprentissages.....	33
Des inégalités de ressources techniques et matérielles aux inégalités de compétences... ..	34

Au-delà des conditions d'existence : la question du rapport à l'école des parents et de élèves	38
Conclusion.....	42
Bibliographie.....	45



1

¹ Merci à Yuio pour son illustration. Retrouvez-le sur Facebook : www.facebook.com/TheYuio

INTRODUCTION

Contexte de l'étude

À partir du lundi 16 mars 2020 les cours ont été suspendus, par arrêté de l'autorité fédérale, et ce jusqu'au 25 mai 2020, date du retour progressif à l'école pour certaines classes.

De son côté, la Ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a permis aux écoles de donner du travail à domicile.

Pour assurer la continuité pédagogique, des travaux à domicile pouvaient être prévus, dans le « *souci d'assurer une égalité devant les apprentissages* » précisait la circulaire 7515². Les modalités ont été laissées à l'appréciation des équipes éducatives, selon un certain nombre de balises.

Dès la première semaine du confinement, la FAPEO était saisie de témoignages et d'interpellations de parents sur la manière dont la circulaire était mise en œuvre, particulièrement sur les types de travaux et le volume de ceux-ci : débordés par l'organisation de ce travail à domicile soit parce qu'ils estimaient que leurs enfants avaient trop de travail ou à l'inverse, surpris de ne pas en recevoir. Ils nous signalaient par ailleurs des difficultés purement matérielles comme l'accès à un ordinateur ou à une imprimante.

Méthodologie de l'étude

C'est pourquoi nous avons décidé de lancer un sondage électronique pour comprendre ce que les parents d'élèves vivaient et pour connaître l'avis des parents sur différentes propositions à porter auprès de la Ministre de l'enseignement. Les données présentées ci-dessous ont été collectées du **jeudi 26 mars** 16h30 au **mardi 31 mars** 8h00. **4.538** questionnaires ont été remplis. Cela nous a permis d'obtenir des données chiffrées mais aussi de nombreux témoignages. Par ailleurs, à l'aide de notre réseau associatif, nous avons été attentifs à recueillir l'expérience de parents qui vivaient la fracture numérique, et se trouvaient à ce moment particulier en situation de risque de décrocher des nouvelles attentes scolaires en termes de continuité

² Circulaire 7515 du 17 mars 2020 « Coronavirus Covid-19 : décision du Conseil National de sécurité du 12 mars 2020 – Informations nouvelles ».

pédagogique. Ils n'étaient pas pour autant moins préoccupés que les premiers par la réussite scolaire de leurs enfants.

Objectif et structure de l'étude

Dans le contexte de confinement qui renvoyait chacun dans un « chez soi » loin d'être de la même qualité pour tous, qui imposait du travail à domicile pour le(s) parent(s) présent(s) à la maison, qui se confrontait aux inégalités sociales et linguistiques, qui rencontrait les inégalités d'équipements numériques, qui faisait fi des besoins spécifiques des élèves en matière d'apprentissage ou de leurs difficultés scolaires, comment aurait-on pu éviter que ces apprentissages à distance ne renforcent pas (encore et toujours) ces inégalités? C'est que l'égalité, ce n'est pas l'équité ; il faut le rappeler. L'égalité, c'est donner la même chose à tout le monde ; l'équité, c'est donner des moyens nécessaires à ceux qui en ont besoin pour atteindre les mêmes objectifs. En ce qui concerne ces derniers, ils devaient en outre être personnalisés puisque la règle donnée à tous était de pratiquer la Remédiation-Consolidation-Dépassement (RCD). On en est loin. Simplement parce que ce genre de pratiques ne s'improvise pas et qu'elles ne sont pas encore généralisées dans le milieu scolaire. C'est un mécanisme qui doit se mettre en place dans le cadre de la réforme du système éducatif. Dans la précipitation, aurait-on mis la charrue avant les bœufs ?

La crainte exprimée par les parents s'expliquait entre autres par l'échéance des évaluations de l'année scolaire, puisqu'à ce moment-là, le gouvernement ne s'était pas encore exprimé sur les modalités de fin d'année : évaluations internes, évaluations externes, orientations, examens de passage, travaux de vacances, redoublement, étaient les inquiétudes des parents qui s'exprimaient dès le début des congés de printemps. D'ailleurs, il est habituel qu'en cette période de l'année, certains parents délèguent la remédiation à des organismes de soutien scolaire.

Il est ressorti des commentaires plusieurs tensions dans les points de vue :

- Entre le travail scolaire et le bien-être : qu'est-ce qui est important aujourd'hui ?
- Entre « ne pas désapprendre » et « apprendre de nouvelles choses » ?
- Entre « les apprentissages actifs/de la vie » et « les apprentissages typiquement scolaires »

- Entre « apprendre sans points, apprendre de ses erreurs » et « la nécessité de continuer à être notés et évalués pour des points »
- Entre « ne rien recevoir et c'est très bien » et « l'obligation d'occuper scolairement à l'initiative du parent lui-même »
- Entre « l'autonomie de l'enfant présumée » par l'enseignant et « la nécessité d'accompagner, de coacher, d'expliquer » vécue par le parent
- Entre « les parents qui s'improvisent profs » et « les profs qui sont par ailleurs parents » : d'un côté comme de l'autre, les tensions précédentes sont à l'œuvre.

En un mot, tout le monde a fait probablement de son mieux, mais au prix de quelle accumulation de stress et de pressions personnelles, sociales, scolaires, patronales (le télétravail, ce n'est pas des vacances non plus) ?

L'objectif de cette étude est donc, à partir des chiffres de l'enquête et des témoignages, de dresser un état des lieux de la réalité vécue par les parents et *a fortiori* vécue par leurs enfants pendant la période de confinement en matière de travail scolaire à domicile. Cela nous amènera d'une part, à questionner la responsabilisation renforcée des parents dans le travail scolaire de leurs enfants pendant cette période, délégation pédagogique qui se trouve en totale contradiction, nous le verrons, avec la circulaire 7515 émise par le gouvernement de la FWB. D'autre part, nous montrerons que cette externalisation pédagogique sur les parents a révélé voire renforcé les inégalités scolaires structurelles et ce pour plusieurs raisons : conditions inégales d'existence, inégalités d'accès et de compétences numériques, maîtrise partielle du langage et des codes scolaires qui ont mis en difficulté de nombreux parents et d'élèves de milieux populaires qui ne répondaient pas aux attentes de l'école.

L'ENQUÊTE EN CHIFFRES : « PARENTS CONFINÉS, COMMENT VOUS GÉREZ » ?

Nombre et profil

Nombre total : 4.358

Nombre de parents d'enfants

En maternelle : n = 661

En primaire : n = 2238

En secondaire : n = 1417

Parents d'enfants en enseignement spécialisé : n = 42

15,1% des répondants vivent seuls avec leur(s) enfant(s). C'est une situation plus compliquée pour ces parents, également en termes de charge mentale qui n'est pas partagée par deux adultes.

48,5% sont en télétravail, **13,7%** en chômage technique, **11,2%** au travail, **8,7%** sans emploi. Près de **18%** des répondants se sont identifiés à la case "autre" en précisant enseignant, en maladie, en invalidité, étudiant, en congé parental, agricultrice, confinement, congé de maternité, etc. Ce qui montre la diversité des situations familiales.

On constate que parmi les répondants, il n'y a pas d'enfants à la garderie de l'école. L'enseignement spécialisé est très peu représenté.

Travail à domicile en maternelle

En maternelle, enseignement non obligatoire, **34,3%** des parents reçoivent du travail scolaire. Etonnant.

En principe, les enfants de maternelle ne reçoivent pas de devoirs à domicile : la continuité pédagogique devait-elle concerner le maternel, enfants dont on sait qu'ils ne sont pas autonomes ? À partir de cette injonction, il fallait s'attendre à ce que les parents endossent le rôle de professeur.

- **26,9%** des parents ayant un enfant en maternelle déclarent que des apprentissages non vus en classe sont demandés. De quoi s'agit-il au juste ?
- Sans surprise, **80,2%** des parents doivent aider leur enfant !

- En maternelle, les enfants en très grande majorité n'ont pas de PC personnel.
- **70,9%** des parents doivent imprimer des documents. Et **15%** des parents ne disposent pas d'une imprimante.
- Certains parents affirment que cela représente **1 à 2 h** de travail scolaire par jour.
- Les moyens électroniques permettent de maintenir le lien et c'est fondamental.
- Aucune contrainte horaire n'est évoquée.
- Près de **12%** disent qu'ils doivent remettre des travaux : en maternelle ?

Le niveau maternel révèle bien des surprises : corrections, envois de correctifs, correction collective prévue ! Heureusement, ce n'est pas la majorité. **18,8 %** de parents ne savent pas si les travaux seront corrigés. **3,9%** déclarent que les travaux sont évalués. Mais comment ? L'intérêt pédagogique n'est-il pas dans les échanges entre l'enfant et l'enseignant ?

Travail à domicile en primaire

Un peu plus de **90%** des élèves reçoivent du travail scolaire à la maison. La continuité des apprentissages est devenue une norme bien suivie, alors qu'elle était une possibilité et non pas une obligation.

On voit bien que par rapport à l'enseignement maternel il y a une évolution quant à l'emploi des moyens technologiques disponibles : leur emploi favorise-t-il le lien social ou pédagogique avec et entre les élèves autour des travaux proposés ? On le verra plus loin.

D'emblée, qu'en est-il du souci d'assurer une égalité devant les apprentissages ?

- Tous les enfants n'ont pas accès à un PC et certains se plaignent de ne pas pouvoir télécharger des fichiers sur leur smartphone.
- D'autres disposent d'un seul PC pour l'ensemble de la famille, parfois nombreuse ; le travail doit se faire à tour de rôle.
- La connectivité n'est pas optimale pour tous.
- Enfin, la logique de Remédiation Consolidation Dépassement (RCD) dans la précipitation, alors qu'elle n'est certainement pas déjà rentrée dans les pratiques en classe, en face à face, se fait dans la plus totale improvisation avec le numérique.

63,1 % des répondants disent que les apprentissages ne concernent pas de nouveaux contenus. On peut s'en réjouir.

En revanche, par rapport au souci d'assurer une égalité devant les apprentissages, **30,3%** de répondants constatent qu'il y a des apprentissages nouveaux alors que la circulaire de la ministre précise qu'ils ne peuvent en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement :

- Les élèves en difficultés risquent de voir encore leurs difficultés s'aggraver.
- Les travaux donnés ne sont pas individualisés : la Remédiation-Consolidation-Dépassement s'inscrit dans une logique d'accompagnement personnalisé ; et « dépassement » ne signifie pas « nouvelle matière ».
- Les élèves issus de milieux plus défavorisés ne disposent pas des ressources pour se faire aider.
- « Un nouveau chapitre en math par exemple » ; « 5 heures de travail scolaire par jour » ; « des travaux à rendre à l'heure » ; « des nouvelles matières classées comme matière vue », etc. Toujours est-il que les parents sont dans des situations personnelles et professionnelles très diversifiées et en capacité très inégale pour concrétiser la continuité pédagogique de cette façon.

Le travail en autonomie en primaire est-il une réalité ? **83,7%** des parents doivent aider leurs enfants. Qui s'en étonnerait ? Ceci est en contradiction avec la circulaire laquelle précise que les travaux doivent être proportionnés dans le contenu et dans le temps à y consacrer en tenant compte de l'absence d'accompagnement pédagogique des élèves, qui seront parfois seuls à la maison. Le travail doit donc pouvoir être réalisé en parfaite autonomie. Cette situation est particulièrement préoccupante en termes d'égalité. Elle impliquerait d'être également équitable.

12,1% d'élèves disposent d'un ordinateur personnel, probablement à apprivoiser dans cette situation pour un usage scolaire. En termes d'égalité :

- A contrario, **87,9%** n'en disposent pas, ce qui ne doit pas manquer de mettre les familles en difficulté lorsque les enseignants travaillent sur une plate-forme, ce que nous indiquent **36,7%** des parents. Cela demande des arrangements organisationnels, avec l'éventuel PC d'un parent.

- Et qu'en est-il de ceux qui n'en disposent pas du tout ? Ceux-là même qui n'ont probablement pas répondu à notre sondage ?
- **23,5%** des répondants déclarent ne pas avoir un espace adapté pour leur enfant : tous les enfants et le(s) parent(s) se partagent le même espace.
- **71,9%** répondent qu'ils doivent faire beaucoup d'impressions. Où trouver du papier et des cartouches, et à quel prix pour des imprimantes privées ?

La majorité des enfants ne font pas plus de **1 à 2h** de travail scolaire par jour. **Plus de 20%** font néanmoins **plus de 3 heures** de travail scolaire. Ce constat met en évidence que le rythme de travail personnel d'un enfant à l'autre varie fortement. Ce constat n'est certes pas nouveau. **Deux tiers** des parents affirment pouvoir contacter les enseignants.

La majorité des écoles ne demande pas systématiquement de remettre les travaux. **28%** des élèves doivent le faire, nous supposons par le même média informatique qu'à la réception. Les travaux sont dans la majorité des cas suivis dans un second temps d'un correctif. Ce qui implique une part de responsabilisation de l'enfant, ou du parent, dans le temps à prendre pour ce faire. Des parents risquent de surinvestir cette mission de correction et de se métamorphoser en professeur pour expliquer les erreurs si elles ne sont pas explicitées. Notons aussi que **1 parent sur 4** ne sait pas à l'avance ce qu'il sera fait des travaux demandés en termes de correction, aucune information n'étant donnée.

Quant aux évaluations notées des travaux (évaluations sommatives), elles ont pour objectif d'évaluer les savoirs, les savoir-faire et les compétences en cours et en fin d'activités. Elles sont reprises dans les cahiers de notes et comptabilisées dans le bulletin (travail journalier). **Deux tiers** déclarent que les travaux ne font pas l'objet de points en primaire, c'est heureux, et près **d'un tiers d'entre eux** ne savent pas ce qu'il en sera. Une faible proportion de parents déclare que les travaux sont cotés. Ce qui est totalement contraire à la circulaire. Dans ces cas, on peut parler d'une pression scolaire.

Travail à domicile en secondaire

Les parents d'élèves du sondage rapportent que quasiment à **100%** les élèves du secondaire reçoivent du travail scolaire pour assurer la continuité des apprentissages.

Majoritairement, ils reçoivent du travail scolaire par une plateforme numérique puis dans une moindre mesure par mail et via les réseaux sociaux. **10,5%** en ont reçu en classe le dernier jour avant le confinement. Seuls **2,4%** en reçoivent par courrier postal. PC et smartphones sont les médias utilisés. Même s'il ressort de nombreux témoignages que des travaux ne sont pas lisibles sur les smartphones. Pour être complet, la FAPEO a aussi été interpellée directement par des parents nous signalant l'absence totale dans l'établissement de leur enfant.

63,4% des parents constatent que des nouvelles matières sont vues à la maison, en contradiction avec la circulaire 7515.

77,6 % des jeunes sollicitent l'aide des parents pour les réaliser. C'est ici que le principe de travail en totale autonomie n'est bien évidemment pas respecté. Les inégalités existantes entre élèves ont ici l'occasion de se renforcer. Au retour à l'école, certains auront peut-être désappris, d'autres entretenus les acquis, d'autres encore appris de nouvelles matières. Le groupe-classe sera encore plus hétérogène qu'en temps normal : comment les enseignants feront-ils pour repérer les différences d'acquis ? Prendront-ils le temps de remettre les élèves au même niveau ? Est aussi à l'œuvre, de manière larvée, une logique d'école qui veut conserver sa place enviable sur le marché scolaire : des témoignages de parents montrent que des écoles en particulier « avancent » dans les matières alors que d'autres organisent la continuité des apprentissages sur un mode léger. Les écoles s'adaptent à leur public, ce qui n'est pas nouveau. Mais sur le plan global, macro, ces pratiques ne tendent pas vers moins d'inégalités.

Dans le secondaire, **43,9%** des répondants déclarent que leurs enfants ont un ordinateur. Pour les autres, il faut s'organiser dans les familles. Tous n'ont pas d'imprimante.

Majoritairement, les élèves du secondaire ont un espace adapté pour travailler. Pour les autres, c'est la débrouille.

83,4 % doivent imprimer. Quand on sait que pour les imprimantes privées, une cartouche d'encre coûte jusqu'à 49€, il faut suivre la recommandation d'usage : "imprimez le moins possible et surtout pas en couleurs". Les parents ne sont pour la plupart pas équipés d'imprimantes professionnelles.

Dans le secondaire, on se lâche ? **3h-4h et plus** pour **61,8%**. La multiplicité des enseignants intervient probablement dans la tentation de reproduire l'horaire des cours ; la coordination

entre les enseignants est difficile, déjà à l'accoutumée et en cette période encore plus. Encore plus de stress en secondaire pour boucler le programme ? Très largement, le numérique permet le lien. L'histoire nous dira si les élèves et les enseignants se sont bien emparés de ce lien social virtuel ou s'il est resté purement d'ordre pédagogique. Nous ne voudrions néanmoins pas que l'évaluation de l'implication des élèves soit jugée au nombre d'interactions ou à la qualité (grammaire, orthographe, forme) des messages envoyés.

À l'inverse de l'enseignement primaire, **deux-tiers** des élèves sont mis au rythme du travail scolaire habituel de l'école. Les plateformes électroniques permettent de travailler selon un horaire imposé et permettent le contrôle de la connexion : ces contraintes horaires imposent la disponibilité du matériel et l'organisation de la journée à tous les membres de la famille. Quand le PC est partagé, qui est prioritaire pour l'utiliser ? Flexibilité des télétravailleurs ? Des mamans témoignent de devoir se lever à 4h du matin pour avancer dans leurs propres travaux. Les témoignages le disent aussi, des écoles et donc des enseignants font preuve d'une compréhension face à la situation et lancent des invitations au travail, au rythme des élèves, de leurs familles, de leurs besoins, de leurs possibilités.

Très largement les enfants doivent renvoyer leurs travaux par courriel ou les déposer sur la messagerie de leur plateforme numérique. D'autres envoient des photos des travaux par smartphone quand il n'y a pas de PC à la maison.

Pour la plupart, les travaux sont corrigés : soit par les enseignants à qui sont renvoyés les travaux, soit par les élèves qui utilisent le correctif qui suit quelques jours plus tard, surtout en secondaire. Ce principe participe à une pratique bienveillante d'évaluation formative. La plupart du temps les élèves ont l'occasion dans un deuxième temps de poser des questions de compréhension de leurs erreurs. À nouveau pour ceux qui disposent des outils numériques et de l'espace nécessaire, c'est un point positif. Par contre, pour les autres, cela contribue à renforcer les inégalités.

26% des parents déclarent que les travaux restitués aux enseignants sont évalués. Des élèves reçoivent d'ailleurs les points en ligne, les parents en témoignent. Ceci est donc en porte-à-faux avec la circulaire.

Quand l'école fondamentale n'a pas donné de travaux

660 parents déclarent ne pas recevoir de travaux scolaires. Quand l'école ne donne pas de travaux, les parents, notamment du maternel vu la nature des réponses, se débrouillent pour prendre le relais quand ils ont le temps pour le faire, ou s'ils le désirent, ou encore s'ils endossent ce rôle pour se conformer au métier de parent d'élèves.

Une partie d'entre eux sont en télétravail et celui-ci reste leur activité principale, ils ne sont pas en vacances : « Rien, on doit bosser sinon pas de rentrée financière, on le laisse s'occuper seul ». Des parents prennent l'initiative d'occuper, pour certains, de façon scolaire une partie de la journée, surtout dans le niveau maternel et dans les premières classes de primaire.

Globalement, comment ça se passe ?

Les enfants sont vraiment partagés dans le fait de se dire que le travail scolaire est prioritaire, ou non, ou parfois, ou que c'est compliqué : est-ce vraiment étonnant dans le contexte anxigène que nous avons connu ? Ces chiffres sont, il ne faut pas se le cacher, également le reflet du rapport à l'école des enfants. Entre l'école et les enfants, ce n'est pas forcément l'amour fou. De plus, le rapport des parents au suivi scolaire de leurs enfants est, on le sait, compliqué, chargé de tensions, d'émotions, de difficultés. Ce n'est pas naturellement une partie de plaisir. Les études sur le travail scolaire à domicile le démontrent à suffisance.

Les parents sont **78,1%** à contrôler le travail scolaire de leur enfant. « On devient fou ! » nous dit un papa. En effet, nous ne doutons pas que l'ambiance peut se détériorer à la maison. Ce point montre que le travail scolaire est loin de se faire en autonomie.

Nous y voilà : **59,9%** des parents estiment que ce travail scolaire est source de conflit, alors que dans cette situation de confinement, dans des conditions de vie vraiment variables selon que l'on vive en appartement ou dans une maison, en ville ou à la campagne, à 2 ou à 7 en appartement, équipés ou pas en PC, avec des parents éventuellement malades, ou mis en chômage technique, ou en situation de grande précarité, l'ambiance confinée à la maison est elle-même hautement variable. Si le travail scolaire génère lui aussi des tensions, est-ce bien raisonnable ?

Globalement, les jeunes ont des contacts entre eux : le recours aux outils numériques, dont les réseaux organisés (Messenger, Skype, WhatsApp) ont permis de créer du lien social scolaire et permis de maintenir parfois une dynamique de classe, pour autant que les élèves s'en emparent.

Il faut quand même noter que **37,3%** des élèves n'ont pas de contact avec les autres élèves de leur classe. Sans surprise, il s'agit des élèves de maternel et des premières classes de primaire.

On le sait, les rencontres entre parents d'une même classe en secondaire sont beaucoup moins fréquentes qu'en primaire. À l'inverse de la question précédente, c'est sans doute en classes de maternel et dans les premières années du primaire que les contacts entre parents sont les plus fréquents.

Il ressort du sondage que **25%** des élèves avaient des difficultés scolaires avant le confinement. Sans doute, et c'est un biais de ce sondage, les parents non connectés et plus éloignés de l'école n'y ont pas répondu : il est donc probable que la proportion d'enfants en difficultés soit plus élevée.

31% des parents s'inquiètent pour la réussite de l'année scolaire. Ce nombre s'approche de celui des parents qui déclarent que leur enfant éprouvait des difficultés avant le confinement. Les "bons élèves" ne seront que peu pénalisés par la situation actuelle, en revanche pour les autres cela risque bien de porter à conséquence. Et encore plus pour les élèves les plus défavorisés qui paieront le prix fort !

Le cri du cœur, selon les répondants : il ne faut pas maintenir les examens de fin d'année ! Réjouissons-nous, dans ces circonstances exceptionnelles, le gouvernement les a tout bonnement annulés. Néanmoins, cela n'a concerné que les épreuves externes. Concernant les évaluations en interne, les témoignages directs des parents relaient l'inquiétude sur les décisions des conseils de classe, ils nous disent leur appréhension sur le redoublement et l'orientation à partir d'évaluations qui ne portent que sur deux tiers de l'année, sur l'absence d'une évaluation objective externe, sur les pratiques d'écoles. Les règlements des études eux ont eu aussi été dissous. Ce sont les Pouvoirs organisateurs qui ont donné leurs directives notamment sur les modalités d'évaluation et de passage de classe. Par ailleurs, le

gouvernement a précisé que le redoublement devait être exceptionnel et bien entendu motivé, en « dialogue » avec les parents³.

A posteriori, après la clôture de l'année scolaire, les parents auraient-ils eu raison de douter de la bonne foi et de la bienveillance des écoles ? Le redoublement a-t-il réellement été une pratique exceptionnelle ? Et l'orientation ? En dialogue avec les parents ? Vraiment ?

Il est difficile d'en évaluer l'ampleur, nous n'avons pas à ce stade de chiffres officiels qui nous permettraient d'objectiver la situation. Néanmoins, nous avons reçu une centaine d'appels de parents témoignant du contraire. Parents et élèves qui souhaitaient déposer une conciliation interne ou aller jusqu'au recours externe suite à une décision d'échec du conseil de classe qu'ils considéraient comme illégitime ou injuste aux vues des circonstances exceptionnelles de cette année. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir interpellé sur la question et ce dès le début du confinement. En cette période chahutée, la sur-responsabilisation des parents dans le travail scolaire et le renvoi des difficultés scolaires à la maison – qui a révélé voire creusé des inégalités scolaires structurellement ancrées – aurait-on pu espérer que les pratiques changent ? Rien n'est moins sûr.

³ Cf. Circulaire 7594 : Coronavirus Covid-19 : Dispositions pour la fin d'année 2019-2020 en matière d'évaluation, de certification et de délibération des Conseils de classe ainsi que les adaptations des procédures de recours.
http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7847

L'ÉCOLE À LA MAISON : LA RESPONSABILISATION DES PARENTS DANS LE TRAVAIL SCOLAIRE

Pour comprendre la situation actuelle et la responsabilisation des parents quant au travail à domicile pendant la période de confinement, il semble important de faire un bref retour sur la question du travail à domicile en primaire et de sa régulation « en temps normal ». En effet, de nombreuses raisons ont motivé sa régulation, il y a plus de 20 ans déjà. Bien entendu, nous ne pouvons pas la transposer entièrement, ne serait-ce que par sa portée, qui ne s'étend pas à l'enseignement secondaire. À ce niveau d'enseignement, ce qui régule les pratiques sont les règlements des études des établissements.

Il s'agit ici d'articuler la réflexion sur la manière dont on appréhende d'habitude les travaux à domicile et la manière dont cette généralisation improvisée, à travers le recours massif au numérique, s'est imposée dans l'espace du foyer pendant le confinement. Nous pensons que les mêmes logiques sont à l'œuvre. Néanmoins, elles se sont considérablement renforcées.

Décret du 27 mars 2001 : régulation des travaux à domicile en primaire

Depuis le 27 mars 2001, la durée, le contenu et l'évaluation des travaux à domicile dans l'enseignement primaire sont régulés par un décret⁴. Ce décret relève de la politique de l'enfance et part des besoins de l'enfant dans son milieu de vie. Les travaux à domicile regroupent tous les travaux de type devoirs, leçons, activités de recherche, activités de préparation.

Les motivations

Dans *La Libre Belgique* du 11 mars 2000, le ministre Jean-Marc Nollet (ministre de l'Enfance chargé de l'enseignement fondamental, de l'accueil et des missions confiées à l'Office National de l'Enfance) relançait la question des travaux à domicile en ces termes :

« Les devoirs à domicile pourraient se transformer en devoirs à l'école. Cela se pratique déjà. Et cela permet aussi de voir comment l'enfant travaille seul. Je dis bien "seul". L'utilité pédagogique du devoir, c'est bien celle-là, ne pas mettre à l'épreuve les parents. [...] Cela signifie à terme envisager,

⁴ Décret du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental.

sans l'imposer pour l'instant, que l'on supprime les devoirs à domicile [...] source énorme d'inégalité sociale. »⁵

Ce décret avait pour ambition de compléter le décret « Missions » concernant l'enseignement fondamental. Dans l'exposé des motifs du décret du 27 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile, on lisait ceci :

« [...] À ce niveau d'enseignement, la situation sur le terrain est très hétérogène. Force est de constater qu'en cette matière, les excès sont nombreux. On donne trop de devoirs et on en donne trop tôt. On en donne surtout de trop difficiles : travail individuel visant à pallier des insuffisances dans les processus de compréhension et d'assimilation, voire à "récupérer" un retard dans le programme, recherches personnelles sans construction préalable des méthodes permettant d'utiliser des référentiels de façon autonome. [...] Les conséquences de ces excès sont : renforcement des situations d'inégalité, obstacle à l'investissement dans des activités sportives, artistiques ou associatives, utilisation des travaux à domicile comme facteur de concurrence entre écoles sinon comme facteur de sélection, origine d'une représentation tronquée du travail scolaire fondée sur le cliché école-écoute/maison-travail, ... »⁶.

La durée

Près de 20 ans après l'introduction de ce décret, c'est aujourd'hui le Code de l'enseignement⁷ qui précise les règles en matière de travaux à domicile dans l'enseignement fondamental⁸.

En maternelle comme en première et deuxième années primaires, l'enseignant ne peut pas donner de devoirs aux élèves. Il peut cependant leur demander de lire, de présenter à leur famille (ou milieu de vie) ce qui a été réalisé pendant le temps scolaire. Les travaux à domicile sont remplacés par des travaux à l'école, partant du présupposé que c'est à ce moment-là que les enfants acquerront les compétences nécessaires pour leurs premiers travaux à domicile à l'âge de 8 ans. La volonté du législateur était d'amener peu à peu l'enfant, à partir du travail scolaire en classe, à gérer son temps de travail seul, à se construire une méthode de travail autonome avec l'appui de son enseignant.

⁵ MOUTON Olivier, « Le ministre Jean-Marc Nollet veut supprimer les devoirs à domicile », *La Libre Belgique*, 11 mars 2000.

⁶ Exposé des motifs du décret visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental, adopté par le parlement de la Communauté française le 27 mars 2001.

⁷ Article 2.5.1-1 du Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.

⁸ Gardons à l'esprit que, pour le secondaire, c'est bien le Pouvoir Organisateur qui, à travers le règlement des études, impose ses propres règles en matière de travaux à domicile. Autonomie des écoles, donc absence de régulation dans les faits ?

En troisième et quatrième années primaires, la durée des travaux à domicile – s'ils sont organisés, car il ne s'agit pas d'une obligation – est limitée à 20 minutes.

En cinquième et sixième année, ils doivent être terminés en 30 minutes.

La nature

En termes de contenu, le Code de l'enseignement reprend en ces termes ce qui avait été légiféré vingt ans plus tôt dans le décret « devoirs à domicile » de 2001 :

« [...] tout Pouvoir organisateur veille à ce que chaque école [...] :

*1° conçoive les travaux à domicile **en lien avec des apprentissages** qui ont été réalisés ou qui seront réalisés durant les périodes de cours. En aucun cas, le travail à domicile ne peut porter sur l'acquisition de prérequis indispensables à l'entrée dans les apprentissages organisés dans les périodes de cours ;*

*2° prenne en compte **le niveau de maîtrise et le rythme de chaque élève** dans la définition du contenu des travaux à domicile, qui par voie de conséquence peut être individualisé ; [...]*

*3° procède rapidement, pour chacun des travaux à domicile, à une **évaluation à caractère exclusivement formatif** ;*

*4° accorde à l'élève **un délai raisonnable** pour la réalisation des travaux à domicile de telle sorte que ceux-ci servent à l'apprentissage de la gestion du temps et de l'autonomie »⁹*

Les travaux scolaires sont facultatifs. Dans l'hypothèse où l'équipe éducative fonctionne sans devoirs à domicile, l'enfant est amené à travailler seul et à mémoriser en classe, à l'intérieur du temps scolaire.

Aujourd'hui, les travaux à domicile restent largement appliqués et, sans doute, l'hétérogénéité constatée par le cabinet de Jean-Marc Nollet en 2001 est toujours d'actualité. Parents et enseignants en demandent : pour quelles raisons ?

Pour ou contre les travaux et leçons à domicile¹⁰ ?

Pourquoi des parents d'élèves de secondaire comme de primaire réclament-ils des travaux à domicile ?

⁹ Article 2.5.1-1 du Code de l'enseignement, op. cit.

¹⁰ Il faut garder à l'esprit que les débats autour de cette question sont chargés à la fois d'idéologie et d'affectif.

Pour répondre à la demande des écoles d'entretenir du lien école-famille : il s'agit d'un usage qui a la vie dure (transmis de génération de parents en génération de parents) et qui correspond à l'intégration d'une norme scolaire, attendue - explicitement ou non.

Parce que persiste la croyance selon laquelle une bonne école est une école qui donne des travaux à domicile, qui fait travailler les élèves, qui les prépare au travail pour qu'ils soient prêts à participer à la course à l'excellence, à la performance. Certains parents mesurent le sérieux d'une pédagogie à la quantité de devoirs (et leur difficulté) donnés aux élèves, avec comme effet collatéral que les travaux à domicile deviennent une source de concurrence entre les écoles.

Parce que c'est un moyen de contrôler où en est l'enfant et de contrôler, d'évaluer ce qui se fait en classe. Autrement dit, de s'assurer en tant que parent de la qualité de l'enseignement et de l'enseignant, de décider par eux-mêmes si les apprentissages scolaires sont suffisants ou non, etc.

Pour mettre l'enfant dans une posture d'autonomie : le travail à domicile permettrait à l'enfant de se construire une méthode de travail autonome et de gestion de son temps, clés de la réussite scolaire en secondaire, voire de la réussite professionnelle¹¹.

Pourquoi d'autres n'en veulent-ils pas ?

Parce que tous les parents ne sont pas compétents : la grande majorité des parents n'a ni la formation nécessaire ni le temps de s'intéresser à la pédagogie. L'entrée dans le secondaire et dans des disciplines de plus en plus pointues complique la donne, comme l'illustre ce témoignage :

« Je me suis pris la tête avec les exercices de correspondance des volumes et capacités que j'ai dû lui expliquer après son contrôle raté. Je le fais car je suis convaincue qu'on apprend de ses erreurs, et bien souvent les contrôles ne sont pas corrigés en classe ! Quand il s'agira de la trigonométrie, j'en serai incapable, je n'y comprenais déjà rien moi-même »¹²

¹¹ L'utilisation du conditionnel est à propos. Les résultats de l'enquête ont montré que les élèves n'étaient pas autonomes, même en secondaire. Pour rappel, 77,6% des élèves de secondaire ont sollicité leurs parents pour réaliser leurs travaux. Dans ces conditions, qui et quoi l'école évalue-t-elle ? Les travaux à domicile sont-ils réellement un levier d'apprentissage et d'évaluation des compétences de l'élève quand les parents s'en mêlent ?

¹² Témoignage d'un parent d'élève de 12 ans, recueilli par la FAPEO lors de nos animations.

Par principe éducatif : des parents estiment que leur rôle ne doit pas être réduit à celui de parents d'élèves. Les élèves sont aussi des enfants. Ils trouvent que la vie familiale est troublée par les devoirs et qu'il faut laisser du temps à l'enfant pour avoir des contacts détendus avec ses parents autour des repas, du bain, des loisirs, ou encore pour ne rien faire. Par défaut, ces parents répondent aux demandes d'aide de l'enfant. Certains constatent qu'ils ne sont pas autonomes (et nous l'avons montré), sont fatigués au retour de l'école, sont démotivés. D'autres enfin ont expérimenté la dégradation de la relation enfant-parent, particulièrement quand les enfants ont des troubles de l'apprentissage et/ou de l'attention, ou des difficultés d'apprentissage. La relation peut se tendre jusqu'à parfois devenir explosive tant elle est chargée d'affectivité.

Parce que chaque étape de la vie possède des caractéristiques et des besoins propres : ce n'est pas parce que les études secondaires imposent des devoirs à domicile qu'il faut en donner en primaire sous prétexte de les préparer très tôt aux années scolaires futures et au monde du travail.

Parce que le devoir peut devenir un objet de tensions, de démotivation, de dévalorisation.

Parce que le nombre d'heures de travail intellectuel que peut supporter un jeune enfant dans une journée est réduit¹³, ces heures d'attention devraient donc être confiées à des professionnels :

« Comme ma fille va à la garderie de l'école jusqu'à 17h15, le passage par l'étude de 15h40 à 16h30 est obligé. Je m'attends à ce que ces travaux soient finis. Et bien non ! La plupart du temps, elle n'y fait rien, ou pas grand-chose. L'étude est surveillée, pas dirigée, et comme elle n'est pas turbulente – elle prend une BD, elle dessine – elle ne gêne personne, on ne lui dit rien. Certains profs qui surveillent sont disponibles si elle la sollicite. Ce qu'elle ne fait pas. Elle me dit qu'elle se repose »¹⁴

Parce que les travaux à domicile pénalisent ceux qui ont des difficultés : s'ils ont des difficultés d'apprentissage en classe, l'école exporte ces difficultés à la maison.

¹³ Entre 6 et 7 ans : de 2 à 2 heures 30 ; entre 7 et 9 ans : 3 heures ; entre 10 et 11 ans : 3 heures $\frac{3}{4}$. MONTAGNER Hubert, « Les rythmes majeurs de l'enfant », *Informations Sociales*, n° 153, 2009, pp. 14-20. En ligne : <http://www.cairn.info/fr>.

¹⁴ Témoignage d'un parent d'une élève de 10 ans, recueilli par la FAPEO lors de nos animations.

Le travail à domicile en temps de confinement

Ce que dit la circulaire

La Circulaire 7515 a été pensée et réalisée dans la même logique que le décret sur la régulation des travaux à domicile dans le fondamental. En effet, les questions de l'autonomie de l'élève et de l'accès aux ressources et à un accompagnement pédagogique individualisé, la quantité et la nature des travaux ont aussi été pensées « *dans le souci de garantir une égalité devant les apprentissages* ». Ce qui change c'est bien entendu le contexte de crise sanitaire et la situation de confinement qui imposent à tous les niveaux d'enseignement l'usage généralisé du numérique pour transmettre et réaliser ces travaux. Des balises ont donc été fixées par le gouvernement de la FWB afin d'encadrer cette pratique et de limiter les abus :

« [...] Des travaux à domicile peuvent être prévus. [...] »

- Les travaux ne peuvent en aucune manière porter sur des **apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe** ;
- Ils doivent s'inscrire dans une logique de **remédiation- consolidation-dépassement** ;
- Les travaux doivent être **proportionnés dans le contenu et le temps** à y consacrer, en tenant compte :
 - De l'absence d'accompagnement pédagogique des élèves, qui seront parfois seuls à la maison. Le travail doit donc pouvoir être réalisé en parfaite **autonomie** ;
 - Dans l'enseignement secondaire, du fait que plusieurs enseignants sont susceptibles d'en distribuer ; une **coordination** entre eux serait donc idéale ; à défaut, il convient de prendre en considération cette réalité pour garantir le caractère proportionné des travaux ;
 - Si l'enseignant recourt à des modalités d'apprentissage en ligne, il doit impérativement **s'assurer que chaque élève du groupe-classe dispose du matériel et du soutien** pour s'y consacrer dans des conditions optimales ; à cet égard, je souligne que la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille actuellement au renforcement de l'accès à son offre en la matière (e-learning, Moodle) ;
 - Si des supports papiers sont distribués, tout doit être mis en place sur le plan organisationnel pour **garantir un accès à tous les élèves** ;
 - Il est recommandé autant que possible de mobiliser les moyens technologiques disponibles pour maintenir un **lien social** avec et entre les élèves autour des travaux proposés, pour autant que chacun puisse y participer ;
 - Les travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une **évaluation sommative**, mais bien d'une **évaluation formative** (sans notation).

[...] En aucun cas, les circonstances exceptionnelles que nous connaissons ne pourront porter préjudice à la scolarité des élèves [...] »¹⁵

¹⁵ Circulaire 7515, op. cit.

Ces balises ont l'intérêt d'être on ne peut plus claires et précises sur les modalités du travail à domicile dans le contexte de la crise sanitaire. Les écoles n'avaient qu'à les appliquer. Néanmoins, une circulaire n'a pas force de loi. C'est une instruction, une recommandation, « une note de service », qui permet aux écoles de les aider à appliquer correctement une réglementation. Est-ce donc pour cela que nombre d'entre elles ont profité de leur autonomie pour ne pas suivre ces recommandations, puisque juridiquement, elles n'en étaient pas contraintes ?

Une quantité (dis)proportionnée ?

Nous souhaitons commencer par ce point car c'est ce qui est ressorti le plus souvent des témoignages des parents d'élèves que nous avons reçus : trop de travail, en trop grande quantité¹⁶. Pourtant, rappelons-le, « *les travaux [devaient] être proportionnés dans le contenu et le temps à y consacrer* ». Un parent d'élève de secondaire désespéré et révolté nous a interpellé :

« *La somme cumulée des travaux scolaires envoyés est énorme. Par exemple, rien que pour science : 7 CE1D à réaliser, il faut min 5h par CE1D, on doit rechercher les réponses à certaines questions car pas dans le cours, aucune synthèse de la matière reçue, juste le cours. Pour français, reçu avant hier un devoir consistant à réaliser un carnet de bord, au jour le jour, à partir du 11 mars, reprenant des infos, des photos, des dessins, relatant en détails ressentis et quotidien modifié durant le confinement, aucune indication sur le fait que ce sera ou pas évalué, ce n'est pas clairement indiqué et ceci en plus de tout le travail pour Français déjà donné. En math : un tout nouveau chapitre à voir seul, correctif des exercices sera fourni. Bref, voilà un petit échantillon et c'est générateur de stress pour maman, pour l'enfant c'est beaucoup avec le sentiment de ne pas se voir avancer, et quand il a terminé géo par exemple, le lendemain on reçoit encore des devoirs complémentaires alors que le premier mail indiquait que ça se limiterait aux exercices du premier mail, bref, c'est sans fin...* »¹⁷

Nous constatons des pratiques similaires, même en primaire :

« *En moins de 10 jours, il a reçu plus de 100 pages d'exercices à faire à la maison avec contrôles prévus dès la reprise des cours [...]* »¹⁸

Certains auraient-ils flirté avec ce qui s'apparente à du *burnout* à cause des tensions et du stress générés par l'envoi d'une masse importante de travail que l'élève n'arrive pas à réaliser par

¹⁶ Pour rappel, les résultats de notre enquête montrent que **61,8%** des élèves de secondaire travaillent **3h-4h et plus** par jour.

¹⁷ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? ».

¹⁸ *Ibid.*

manque de temps, manque de ressources et d'accompagnement ? En témoigne ce message d'un élève de secondaire envoyé à son enseignante :

« Je n'arrête pas de travailler et sincèrement, j'ai l'impression de recevoir plus de travail qu'à l'école. Impossible pour moi de sortir prendre l'air, de faire du sport [...] Cela est stressant, surtout en période de confinement [...] je continuerai les travaux demandés [...] même si cela nous paraît énorme. J'ai des dates et des heures limites pour la remise des travaux : je ne sais pas si j'arriverai à tout respecter. On verra bien. Je tiens à réussir mon année, je travaille beaucoup ! »¹⁹

Un manque de coordination manifeste ?

Si on peut s'étonner qu'en primaire, certains enseignants « bombardent » de travaux leurs élèves alors qu'ils ont *a priori* conscience de la quantité étant les seuls à en donner, en secondaire, cette quantité disproportionnée est souvent due à un manque de coordination entre les professeurs. Pourtant, rappelons-le encore, « *une coordination entre les professeurs serait [...] idéale ; à défaut, il [conviendrait] de prendre en considération cette réalité pour garantir le caractère proportionné des travaux* ». Pourtant, des parents d'élèves²⁰ ont fait le constat inverse :

« Il n'y a aucune concertation entre les différents profs sur la quantité de travail demandé. Quand au 3eme jour vous recevez près de 200 pages à imprimer, on se dit ...on a le temps, et ensuite les profs donnent des dates limites »

« En secondaire mon fils passe la journée en stress à faire des travaux pour tous les cours avec des délais à respecter. Les profs ne se mettent pas ensemble pour décider d'un planning. Ils organisent des conférences vidéo en même temps »

Et de pointer du doigt la dispersion de ces travaux due à la multiplicité des outils numériques utilisés :

« Je trouve qu'il y a beaucoup trop de moyens de communication utilisés en parallèle... Ça prend trop de temps de tout vérifier et le téléphone sonne tout le temps (mail, 2 plateformes, WhatsApp, Messenger, etc.) »

Concernant cette sur-sollicitation, certains parents appréhendent chaque jour ce qui va littéralement leur tomber dessus, ce qui crée chez eux une grande anxiété :

« On reçoit des messages à toutes les heures et mon GSM est super demandé. On a peur d'ouvrir le GSM le matin »

¹⁹ Témoignage d'un élève de secondaire, envoyé à la FAPEO par les parents en capture d'écran.

²⁰ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? ».

Et la situation semble plus dure encore à gérer pour les familles monoparentales²¹ :

« J'ai trois enfants et en une semaine, j'ai reçu 70 emails de l'école. Chaque professeur envoie des emails. Les écoles n'ont absolument pas réalisé que cela n'est pas possible pour les parents seuls. Il devrait y avoir une limitation absolue des tâches par le gouvernement, qui soit adaptée à la situation extraordinaire. »

Un autre témoignage d'une mère célibataire fait état de la même situation :

« Honnêtement ce n'est pas humain de demander à des parents célibataires d'accompagner plusieurs enfants dans tous ces domaines à côté du télétravail, des actualités à suivre, du support à apporter à ses parents âgés, des files à faire pour entrer dans les magasins, ... On devrait plutôt mettre l'accent sur l'art de rebondir, de garder l'équilibre, de préserver les relations harmonieuses dans la famille, de donner aux enfants le goût de s'instruire pour comprendre le monde qui les entoure, de rêver à une autre planète ... L'heure n'est pas, selon moi, à la préservation de la logique scolaire »

Des travaux sous pression ?

Une quantité importante de travaux couplée à la multiplicité des canaux de communication utilisés et à la sollicitation permanente des parents via leur boîte mail ou leur téléphone personnel, etc. : l'école mettrait-elle trop de pression sur les élèves et leurs parents, dans une situation déjà particulièrement anxiogène ?

Cette pression s'exerce de différentes manières, nous venons déjà d'en voir une des formes. Une autre façon très efficace de mettre la pression c'est d'annoncer que les travaux seront notés. Pourtant, rappelons-le, la circulaire était très claire à ce sujet : *« Les travaux à domicile ne peuvent pas faire l'objet d'une évaluation sommative, mais bien d'une évaluation formative (sans notation) »*. De nombreux témoignages²² montrent néanmoins qu'en pratique, certains n'ont pas respecté ces directives²³ :

« Que le prof de sciences donne un travail avant le confinement et qu'il dit bien que la présentation orale ne se fera pas mais bien l'écrit et qu'il comptera sur 80.... Attention tout copié collé sera côté d'un 0 sur 80...J'ai dû louper un truc dans la circulaire... »

« Plusieurs enseignants du secondaire de mes enfants vont coter les travaux dont la matière a été bouclée avant le confinement... Nous avons reçu un mail de la direction disant que la réalisation des

²¹ Pour rappel, la majorité des répondants de notre enquête sont des femmes **87,8 %** et que **15,1%** d'entre elles vivent seules avec leur(s) enfant(s). La pression serait-elle plus importante encore pour elles ? En effet, les inégalités de genre se sont vues renforcées pendant cette crise sanitaire.

²² *Ibid.*

²³ Pour rappel, les résultats de notre enquête montrent que **26%** des parents d'élèves de secondaire déclarent que les travaux restitués aux enseignants sont évalués.

travaux était obligatoire car certains travaux seraient évalués donc cotés.... La justification de la non-réalisation des travaux doit être justifiée par un certificat médical selon le mail reçu également. »

Mon fils a reçu un 0 pour un cours car n'était pas présent alors qu'il avait choisi l'autre audio vidéo en anglais prévu à la même heure. J'ai dû me plaindre auprès du titulaire. N'importe quoi...il travaille plus qu'en temps normal...trop de travaux sur des matières non vues. Les langues en auto-apprentissage...il a 16 ans... »

En plus de la pression induite par la cotation, des dates et des horaires ont été imposés aux élèves pour rendre ces travaux, dans des échéances parfois difficiles à tenir. N'a-t-on pas risqué là encore, le surmenage ? Le message de cet élève de secondaire envoyé à son enseignante²⁴ en atteste :

« [...] je suis super motivé pour réaliser votre devoir mais pourriez-vous m'autoriser à vous le remettre demain sans pénalité ? Raison : j'ai également les devoirs en math (et j'ai eu la finition du TPE – remis cette nuit à plus de 2h du matin) et je suis un peu à court d'haleine : je suis asthmatique et je n'ose pas sortir pour le moment. [...]»

Les témoignages de ces parents d'élèves²⁵ vont dans ce sens :

« Nouvelle matière alors que c'est interdit. Date de remise délirante (le week-end entre autres), horaires délirants (minuit, 1h du matin). Seul avantage le titulaire très réactif. Pour le reste les autres profs sont aux abonnés absents si ce n'est pour leur donner de la matière encore et encore. Il n'y a pas de suivi. »

« Je trouve scandaleux que des professeurs menacent de "sévir" si les travaux ne sont pas rendus en temps et en heure. Scandalisée aussi d'avoir de la nouvelle matière à voir alors que nous parents ne sommes pas enseignants »

Du transfert de la charge d'enseignement sur les mères ? ...

Ce qui est également dénoncé dans ces témoignages, ce sont les travaux envoyés sur de la nouvelle matière alors que la circulaire précisait que « *les travaux ne [pouvaient] en aucune manière porter sur des apprentissages qui n'ont pas été abordés préalablement en classe* », mais « [devaient] *s'inscrire dans une logique de remédiation-consolidation-dépassement* ». Comment penser dès lors, que des élèves qui ne sont pas autonomes vont pouvoir réaliser des travaux sur de la matière non vue en classe sans que cela n'implique fatalement que les parents – tout

²⁴ Témoignage d'un élève de secondaire, envoyé à la FAPEO par les parents en captures d'écran.

²⁵ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? ».

du moins ceux qui maîtrisent suffisamment le langage et les codes scolaires – s’improvisent professeurs²⁶ ? Cette mère d’élève de primaire²⁷ explique :

« Concernant les travaux scolaires, oui au renforcement ; cela entretient la capacité de concentration et de travail. Mais non aux nouveaux apprentissages (qui sont bel et bien donnés en toute décontraction par l’enseignant ; mais je reçois un « correctif » donc où est le problème ma petite madame ...). Étant assez éduquée et pédagogue, je n’ai aucune difficulté à les transmettre et les expliquer mais je trouve cela simplement honteux ! Non seulement cela crée des inégalités entre enfants, pas tous logés à la même enseigne, mais c’est un transfert inadmissible de la charge d’enseignement. Ici, je supervise, explique et corrige... Me voici institutrice, en plus de toutes mes autres nombreuses casquettes ! C’est légèrement abusif pour moi maman solo et pour mon enfant. J’aurais mieux à faire en cette période chahutée que de sévir pour que mon enfant bosse et acquière de nouvelles compétences »

À la charge d’enseignement s’ajoute donc – et en particulier pour les femmes – la tenue du ménage :

« [...] De plus, il faut aussi le temps de préparer les repas, faire les courses, le linge, tt ça ne se fait pas tt seul ! Les écoles se rendent la vie facile à nos yeux, on ne leur demande pas d’exercer un autre métier du jour au lendemain non plus... »²⁸

Les difficultés de conciliation des temps sociaux (le travail, l’école, la famille) concernent en effet davantage les femmes car le partage des responsabilités familiales (éducation des enfants, aide aux parents, tâches ménagères, etc.) entre les femmes et les hommes reste inégal. Et cette inégalité de genre s’est vue considérablement renforcée pendant la crise sanitaire, comme l’expliquent les Femmes Prévoyantes Socialistes :

« Dans ce contexte, les inégalités de genre se marquent d’autant plus, alors que le confinement aggrave les cas de violences faites aux femmes et aux enfants dans le cadre domestique, pénalise les mères de famille monoparentale, mobilise les travailleuses omniprésentes dans le secteur du care ou encore exacerbe la répartition inégalitaire des tâches ménagères. Les femmes sont indubitablement en première ligne dans la gestion de l’épidémie, que ce soit sur le terrain ou au sein des foyers. Rappelons qu’elles constituent près de 80% du personnel travaillant en hôpital, ce chiffre monte à 90% concernant les maisons de repos et les crèches. En parallèle, ce sont aussi elles qui répondent massivement aux appels de fabrication de masques... »²⁹*

²⁶ Pour rappel, les résultats de notre enquête montrent que **30,3%** des parents d’élèves de primaire qui ont répondu constatent que des nouvelles matières sont vues à la maison. Ce chiffre s’élève à **64,4%** pour le secondaire.

²⁷ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? ».

²⁸ *Ibid.*

²⁹ STULJENS E., VIERENDEEL F., « Crise sanitaire du Covid-19, révélatrice à grande échelle des failles de notre système », *Femmes plurielles*, 15 avril 2020.

Au vu de cette réalité, les écoles – qui sont par ailleurs elles-mêmes peuplées majoritairement de femmes, notamment dans l’enseignement fondamental - auraient-elles eu raison de considérer cette dimension spécifique afin de soulager les parents, et en particulier les mères, de cette charge supplémentaire ?

... au renvoi des difficultés scolaires à la maison

Rappelons-le, être enseignant est un métier, qui nécessite des années de formation dans l’enseignement supérieur. L’enseignant poursuit sa formation tout au long de sa carrière professionnelle, au travers des formations continuées. Comment alors les parents pourraient-ils soudainement s’improviser pédagogues dans des matières qu’ils ne maîtrisent pas ? Et en particulier avec des enfants qui ont des difficultés scolaires et qui nécessitent un accompagnement pédagogique spécifique ? Ce parent d’élève³⁰ a tiré la sonnette d’alarme mais n’a pas été entendu :

« Suite à la masse de travail reçue par ma fille, J’ai contacté l’école par email expliquant notre désarroi devant ses angoisses et la quantité de matière à voir et pour laquelle elle a besoin d’aide. Nous sommes derrière elle, mais nous ne sommes pas suffisamment formés pour pouvoir tout lui expliquer, et malgré ça, je reste sans réponse »

Une mère d’élève³¹ qui a des troubles de l’apprentissage raconte :

« Si je n’étais pas moi-même enseignante, mon fils dyslexique serait livré à lui-même. Que doivent penser les parents courageux qui nous soignent et nous nourrissent en cette période de crise et qui n’ont pas le temps de gérer cela ? On leur rajoute du stress au stress. Quelle injustice ! [...] »

Un parent témoigne de son sentiment d’abandon face à l’institution scolaire :

« Rien n’est pensé et fait pour assurer la continuité des apprentissages pour les personnes en situation de handicap. Le mot inclusion qui est tant à la mode s’est éteint avec le covid-19. Pas de e-learning pour eux à la communauté française. C’est n’importe quoi. Une vraie discrimination et je n’aborde pas la question financière...Les enseignants font du mieux qu’ils peuvent...Les enfants en difficulté d’apprentissage ou en situation de handicap vont payer l’addition et tout le monde s’en moque. »

Une autre mère d’élève en situation de handicap s’indigne des pratiques de son école en matière de travail à domicile :

« Je trouve honteux que des écoles de type 8, avec des enfants avec des handicaps en profitent pour bombarder de nouvelles matières et des leçons à apprendre... [...] ce sont les parents qui rattrapent la matière non vue ! Devoir apprendre tout le passé simple, tous les pays, capitales et drapeaux

³⁰ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? ».

³¹ *Ibid.*

d'Europe, tout le squelette, des nouveaux mots de vocabulaire en néerlandais, tout le schéma narratif et le reste !! J'ai au moins 60 pages de photocopies ici pour même pas deux semaines [...] Et j'ai encore la chance d'être à la maison ! Je suis dégoûtée, honnêtement... Mon fils colorie des dessins pour les personnes dans les résidences, mon mari loin de nous a le coronavirus, mes beaux-parents n'osent plus sortir faire leurs courses... Tout retombe sur moi... Et j'ai deux enfants ! »

Nous avons reçu de nombreux appels téléphoniques de parents en détresse sur cette question. Seules des dispositions spécifiques relatives au respect des normes sanitaires à l'école et dans les transports scolaires ont été prises par le gouvernement pour les élèves de l'enseignement spécialisé³², lors de la phase de déconfinement progressive. Pourtant, ces parents désemparés auraient aimé qu'une attention et des moyens particuliers leur soient donnés pour (sur)vivre (à) cette situation exceptionnelle en période de confinement. En effet, pour ces enfants, l'école n'est pas seulement un lieu d'apprentissage et de socialisation : ils y bénéficient aussi du soutien des logopèdes, des kinésithérapeutes, des soins infirmiers, etc. C'est de tout cela dont ont été privés les enfants et leurs parents.

Heureusement, certaines écoles ont continué à assurer, comme elles le pouvaient, leur mission en la matière, notamment en continuant d'accueillir des enfants dont les parents étaient à bout. Mais le politique n'aurait-il pas dû s'emparer sérieusement de la question afin d'éviter tant de souffrances et ce sentiment d'abandon ? Pour les familles qui ont cumulé les difficultés ? Difficultés d'apprentissages bien sûr, mais aussi les difficultés d'ordre social ? Puisque nous le savons, les difficultés scolaires sont intimement liées à l'origine sociale des élèves, et semblent s'être considérablement renforcées –ou *a minima* révélées – pendant la crise sanitaire.

³² Cf. Circulaire 7557 : Coronavirus Covid-19 : décision du Conseil National de sécurité du 24 avril 2020 – Enseignement Spécialisé.

[http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207557%20\(7810_20200430_094230\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207557%20(7810_20200430_094230).pdf)

DES CONDITIONS INÉGALES D'APPRENTISSAGE : RÉVÉLATEUR D'INÉGALITÉS STRUCTURELLES À L'ÉCOLE ?

Les facteurs qui déterminent le parcours scolaire sont nombreux. D'une part, ils peuvent être individuels, directement liés à l'élève et à ses capacités à apprendre et à s'adapter au monde scolaire. D'autre part, nous savons que le poids des conditions de vie socio-économique de l'élève et la maîtrise de la langue d'apprentissage sont aussi hautement déterminants s'agissant de sa trajectoire scolaire.

En Belgique, à chaque enquête PISA³³, le système scolaire belge figure systématiquement parmi les mauvais élèves des pays où les inégalités sociales de résultats sont les plus importantes : la différence de résultats scolaires entre les élèves issus de milieux aisés et ceux issus de milieux populaires est la plus marquante.

Les inégalités sociales de résultats sont mesurées en prenant l'écart entre les performances des 25% des élèves de 15 ans provenant des familles de milieux aisés et les performances des 25% des familles de milieux populaires dans les différents cycles PISA. Le constat de ces études est sans équivoque :

«[En Belgique] l'écart entre les élèves issus du ¼ des familles les plus favorisées et les élèves issus des ¼ des familles les plus défavorisées correspond peu ou prou à 3 années d'études »³⁴.

Les derniers chiffres des Indicateurs de l'enseignement confirment cette tendance :

« À 15 ans, un élève sur deux a déjà doublé au moins une fois. Ce taux monte à 59 % chez les élèves de cinquième secondaire, et baisse légèrement en sixième grâce... à l'abandon scolaire de 5 % des élèves [...] Notons de surcroît que l'origine socio-économique des élèves joue encore un rôle certain : ce sont les plus défavorisés qui doublent proportionnellement le plus »³⁵.

Concernant l'orientation dans les filières qualifiantes et l'enseignement spécialisé, nous constatons également une surreprésentation des élèves issus des milieux populaires :

³³ Le Programme International pour le Suivi des Acquis de élèves (PISA) est un ensemble d'études menées par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur les performances et l'évolution des systèmes éducatifs de différents pays. Ces derniers sont comparés entre eux par des « points », 40 points représentant un an de retard chez l'élève.

³⁴ VIENNE C., *Rapport sur la pauvreté infantile et juvénile en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Parlement de la Communauté française, 17 février 2016, p.36.

³⁵ FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, *Les indicateurs de l'enseignement 2019*.

« Quelle que soit la dimension considérée, une présence graduellement plus importante d'élèves de 16 ans est observée dans les déciles les moins favorisés. Dans le premier décile, 74% des élèves sont en retard, 51% des élèves sont dans le qualifiant et 7% [...] dans le spécialisé alors que ces proportions atteignent respectivement 35%, 23% et 2% dans le décile le plus favorisé »³⁶

Dans un contexte où le pourcentage d'enfants de 0 à 17 ans en risque de pauvreté monétaire s'élève à 18,6% pour l'ensemble de la Belgique³⁷ (et que cela semble s'être largement aggravé pendant la crise sanitaire) et que ce risque est très largement déterminé par le niveau d'instruction des parents - et plus encore à Bruxelles où la population scolaire augmente (19% en 10 ans) dans les zones à faible Indice Socio-Economique (ISE) et où la maîtrise du français diminue³⁸ - peut-on craindre que le travail scolaire à domicile pendant la période de confinement et plus largement celle de la crise sanitaire, a révélé voire renforcé le cercle vicieux de la reproduction des inégalités sociales et a fortiori celle des inégalités scolaires ?

Nous avons déjà vu que même pour les classes moyennes et supérieures, disposant de ressources matérielles, pédagogiques, les codes sociaux et scolaires, les difficultés inhérentes à la situation même du confinement pouvaient poser problème pour un certain nombre d'enfants ayant des besoins pédagogiques spécifiques ou même tout simplement besoin d'un accompagnement pédagogique « classique » par manque d'autonomie pour réaliser le travail scolaire à domicile (Peut-on d'ailleurs s'en étonner pour des élèves de maternelles et de primaire ?³⁹)

Néanmoins, reconnaissons-le, des difficultés d'un autre ordre s'ajoutent aux difficultés scolaires déjà importantes pour une grande partie des élèves des milieux populaires.

Des conditions inégales d'existence

Céline Darnon, professeure en psychologie sociale, pointe du doigt l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontés les élèves des milieux populaires et leurs parents :

³⁶ *Ibid.*, p.26.

³⁷ EU - SILC, « Les indicateurs de la pauvreté en Belgique en 2017 », *STATBEL*, 17 mai 2018.

³⁸ DEGRAEF V. et al., « Voir l'école maternelle en grand ! Des compétences clés pour mieux prendre en compte la précarité et la diversité », *Fondation Roi Baudoin*, Bruxelles, Février 2019, p.17.

³⁹ Pour rappel, les résultats de notre enquête ont montré que **34,3%** des élèves de maternelle ont reçu du travail et un peu plus de **90%** pour ceux du primaire.

« Plus que jamais, dans un contexte de confinement où le numérique devient le principal canal d'échanges, l'équipement des familles en la matière est décisif. Les apprentissages des plus jeunes reposent davantage sur les parents, leur rôle dans l'accompagnement aux devoirs des adolescents se renforce. Or on sait que les parents n'ont pas la même maîtrise des codes scolaires, ni les mêmes accès aux ressources culturelles "compensatoires" »⁴⁰

La question sociale est donc centrale pour comprendre ce qui se joue dans les inégalités scolaires et par conséquent ce qui se joue en ce moment, dans un contexte d'aggravation de ces inégalités sociales.

Des espaces de vie non propices aux apprentissages

Nous l'avons assez entendu – et cela semble relever du bon sens – que la manière de vivre le confinement (ou d'y survivre) n'a pas été la même en fonction des conditions de vie. Et de toute évidence, si cela avait déjà un fort impact en temps normal sur les conditions d'apprentissage, cet impact a très certainement été plus fort pendant la période du confinement :

« Dans les milieux défavorisés, les enfants disposent de moins d'espace et sont donc plus susceptibles d'avoir plus de difficultés à travailler dans le calme. Et contrairement aux familles disposant d'un jardin ou d'une cour privée, les enfants vivant en appartement n'auront que très peu d'opportunités pour sortir. C'est un point important car les activités physiques contribuent au développement des fonctions exécutives (ces facultés de perception et de raisonnement qui aident à anticiper des tâches, les planifier, élaborer des stratégies). Et ces fonctions sont très utiles pour le travail scolaire. »⁴¹.

On pourrait se dire, que même en vivant en ville, en appartement et sans jardin privatif, il était possible de s'aérer tous les jours puisque les promenades étaient autorisées et même recommandées par le gouvernement. Mais pour une partie des parents de milieux populaires, le sentiment de peur généré par le climat anxiogène de la pandémie les a incités à garder les enfants à l'intérieur et à limiter les sorties aux courses. C'est ce que révèle l'enquête réalisée par le Réseau des Initiatives Enfants-Parents Professionnel le s (RIEPP) sur le vécu des familles en situation de précarité à Bruxelles : peur du virus, peur du regard des voisins, peur des contrôles de police, rapport négatif à l'espace public considéré comme risqué, dangereux, etc.⁴²

⁴⁰ DARNON C., « Inégalités scolaires : des risques du confinement sur les plus vulnérables », *The conversation*, 31 Mars 2020.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² MOTTINT J., « Sortir ou ne pas sortir pendant le confinement ? Le vécu des familles en situation de précarité à Bruxelles, RIEPP, Juin 2020.

Quand on parle des conditions de vie et d'existence, ce sont aussi de représentations et d'expériences sociales concrètes dont il est question.

Ces conditions ont donc de toute évidence un impact sur le travail scolaire et ce à plusieurs niveaux : du point de vue des conditions propre au logement (avoir une chambre individuelle, un espace pour s'isoler dans le calme pour travailler) ; d'autre part, du point de vue de l'activité en plein air et de l'environnement (avoir un jardin, une cour, sortir se balader dans un parc, etc.), favorable *in fine* à l'augmentation des capacités de concentration, de mémorisation, de réflexion ; ou tout simplement favorable au bien-être global de l'enfant et donc favorable aux apprentissages de manière générale.

Des inégalités de ressources techniques et matérielles aux inégalités de compétences

Cela va de soi, une continuité pédagogique numérique réussie pour tous suppose au minimum - et c'est la base - d'avoir accès à du matériel informatique à la maison, à Internet, et d'avoir les compétences pour s'en servir. A ce sujet, la Circulaire 7515 précise :

*« Si l'enseignant recourt à des modalités d'apprentissage en ligne, il doit impérativement s'assurer que chaque élève du groupe-classe dispose du matériel et du soutien pour s'y consacrer dans des conditions optimales »*⁴³

Or, nous le savons, c'est loin d'être le cas pour une partie significative de la population et cela touche bien entendu plus encore, les élèves des milieux populaires. Cette situation préoccupante a été largement relayée notamment par les associations de quartier. Nous pensons par exemple à l'appel aux dons d'ordinateurs fait par l'école de codage MolenGeek⁴⁴ qui, pendant la période de confinement - à l'heure du 100% digital et du *e-learning* généralisé - s'inquiétait particulièrement du suivi pédagogique des élèves ne disposant pas de PC à la maison. Certains Pouvoirs organisateurs ont également eu le souci d'identifier les élèves qui en avaient besoin et ont acquis des ordinateurs afin de les redistribuer.

Des parents se sont ainsi exprimés sur la réalité des problèmes logistiques rencontrés pour satisfaire le suivi pédagogique de leurs enfants, quand ils ne disposaient que d'un équipement

⁴³ Circulaire 7515, op.cit., p. 3.

⁴⁴ BX1, « MolenGeek fait un appel aux dons d'ordinateurs pour les jeunes qui n'en n'ont pas », *Wake up Brussels*, 25 mars 2020.

informatique sommaire ou quand chaque membre de la famille ne possédait pas un ordinateur personnel (comment cela pourrait-il être la norme ?)⁴⁵ :

« Ce qui m'ennuie c'est que notre ordinateur familial est en fin de vie et nous n'avons pas les moyens d'en acheter un neuf, nous n'avons pas de tablette non plus et pour une grande partie mon enfant doit travailler sur des plateformes, ça pose problème car l'affichage ne se fait pas sur les smartphones, il faut un ordinateur ou une tablette. Ma fille doit attendre que j'ai fini de travailler pour utiliser mon ordinateur professionnel et il y a mes 2 autres enfants plus âgés qui attendent la fin de ma journée de travail pour utiliser ce même PC »⁴⁶

Nous avons ainsi reçu de nombreux témoignages de parents d'élèves dont les enfants qui, faute de pouvoir utiliser un ordinateur, ont dû travailler sur un smartphone. Pourtant, le smartphone n'est pas un outil de travail scolaire. Il permet certes de surfer sur Internet et faire éventuellement de petites recherches mais il n'est pas fait pour télécharger des documents lourds, faire des recherches poussées, travailler sur Word ou sur des Plateformes⁴⁷ qui ne sont pas optimisées pour les mobiles, etc. :

« [...] il convient de souligner que le développement spectaculaire de l'accès à Internet ces dernières années est en partie lié à la progression de l'accès mobile via les tablettes et smartphones. Or, les pratiques numériques diffèrent significativement en fonction des technologies utilisées et l'ordinateur reste essentiel pour les usages prescrits par l'institution scolaire et/ou dans le cadre professionnel »⁴⁸

Précisons également que les usages et les inégalités numériques sont en étroite corrélation avec le niveau d'instruction des parents, lui-même corrélé à la situation socio-économique du ménage. Ainsi, il est intéressant de voir que l'utilisation de smartphones pour accéder à Internet de manière générale est l'outil numérique privilégié par les familles issues des milieux populaires et plus précisément les personnes peu scolarisées, comme le montrent les chiffres du tableau ci-dessous :

⁴⁵ Pour rappel, les résultats de notre enquête ont montré que seuls **43,9%** des élèves de secondaire dont les parents ont répondu, disposaient d'un ordinateur personnel. Evidemment, ce chiffre est très probablement en deçà de la réalité : les profils absents de notre enquête sont les premiers à subir les inégalités numériques.

⁴⁶ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? ».

⁴⁷ Pour rappel, les résultats de notre enquête révèlent que **76,4%** des parents d'élèves de secondaire qui ont répondu ont reçu le travail scolaire via des plateformes numériques.

⁴⁸ BONNETIER C., BROTCORNE P., VENDRAMIN P., SCHURMANS D., « Analyse de la fracture numérique sur territoire de la Région de Bruxelles-capitale », *Rapport pour le CIRB*, Université Catholique de Louvain, 2017, p. 101.

Tableau 1 : Appareils utilisés au cours des trois derniers mois pour surfer sur Internet chez les 16-74 ans

2018	Belgique	Niveau d'instruction faible	Niveau d'instruction moyen	Niveau d'instruction élevé
Un ordinateur fixe	45 %	34 %	42 %	55 %
Un ordinateur portable	67 %	55 %	64 %	79 %
Un GSM ou un smartphone	82 %	72 %	82 %	87 %
Une tablette ou phablette	44 %	35 %	43 %	51 %
Une télévision connectée à Internet	16 %	11 %	16 %	20 %
Autres appareils mobiles	7 %	4 %	8 %	9 %

Source : Enquête TIC auprès des individus, 2018, Statbel

49

S'en suit ce commentaire qui précise la dimension sociale dans l'usage d'Internet :

« Le niveau d'instruction est [...] un facteur important : 25 % des personnes à faible niveau d'instruction n'ont jamais utilisé l'Internet, contre seulement 1 % des personnes avec un niveau élevé »

Considérant cette réalité, la question des inégalités d'usage est donc tout aussi problématique que celle de l'inégalité d'accès au matériel :

« Les recherches sur les inégalités numériques distinguent classiquement deux niveaux d'inégalités : la "fracture numérique du 1er degré" qui désigne les inégalités dans l'accès aux TIC [Technologies de l'Information et de la Communication] et la "fracture numérique du second degré" qui appréhende les inégalités dans les usages, une fois la barrière de l'accès franchie et qui sont, elles, liées à une inégale répartition des connaissances et des compétences parmi ceux qui sont déjà connectés »⁵⁰

Les études réalisées par l'Office belge de statistique (Statbel) montrent que 29% des 15% des ménages qui n'ont pas accès à Internet, n'y ont pas accès par manque de compétences⁵¹. En effet, certains parents n'ont parfois pas les compétences de base pour installer un programme. Partant du constat que les élèves n'étaient pour la plupart pas autonomes pour réaliser le travail scolaire à la maison pendant le confinement et que les parents ont dû les accompagner dans cette tâche à travers l'outil numérique, comment ceux les plus impactés par la fracture

⁴⁹ Enquête TIC auprès des individus, Statbel, 2018 citée dans LEROY A., « Quel accès au TIC pour les personnes peu scolarisées en Belgique ? Ce que nous apprennent les études quantitatives », *Lire et Ecrire*, Communauté française, 2020.

⁵⁰ LEROY A. op. cit., p.1.

⁵¹ SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE, « Peut-on parler de fossé numérique ? », *Des faits et des chiffres*, 26 octobre 2017.

numérique – et dont les enfants sont statistiquement plus souvent en difficultés scolaires - ont-ils pu faire face à cette situation ?

Par ailleurs – et c’est un problème de taille si l’on doit télécharger un document ou un fichier PDF sur les plateformes en ligne – même si ordinateur il y a et que les élèves et les parents ont les compétences pour l’utiliser, la connexion Internet fixe n’est pas toujours suffisamment performante, elle est parfois même, comme on l’a vu, simplement inexistante ; en témoigne ce message d’un élève de secondaire envoyé à son enseignante :

« [...] pour ce qui est du travail scolaire, je trouve sincèrement que j’ai beaucoup de travaux à faire, pour moi la quantité est trop importante surtout que nous n’avons pas tous les mêmes conditions de travail. Dans mon cas, j’ai un bon PC pour travailler mais je n’ai presque pas de connexion, donc par exemple, pour un travail qui doit me prendre 1 heure, je vais le faire en 3 heures car ma connexion est catastrophique et ne permet pas d’avancer comme je le voudrais donc ça me déprime. En effet, un autre exemple, hier j’avais du travail pour vous, je n’ai même pas encore commencé car hier je n’avais pas de connexion et donc je n’ai même pas su ouvrir le lien pour les consignes [...] »⁵²

Le témoignage d’un autre élève de secondaire va dans ce sens :

« [...] Je suis en 4G pour le moment... j’ai reçu un forfait complémentaire par Orange, mais je n’ai que 5G de plus. Par la suite, ce sera mes parents qui nous aideront à nous fournir les informations. Le PC doit partir en réparation et le magasin est fermé. Une catastrophe ! [...] »⁵³

Nous savons aussi que la grande majorité des élèves, notamment ceux du secondaire, avaient besoin d’imprimer les documents envoyés par leurs enseignants pour effectuer leurs travaux⁵⁴. Il semble pourtant assez clair qu’une grande majorité des familles ne disposent pas d’une imprimante à la maison et que même si c’est le cas, le coût engendré par ces impressions nombreuses est difficilement supportable vu le prix des cartouches d’encre. En témoigne ce parent excédé et inquiet :

« A ce jour [deuxième semaine de confinement] nous avons dû déjà imprimer une centaine de feuilles. Nous avons une imprimante à la maison pas une photocopieuse ! [...] l’impression des documents commence à coûter alors que nous avons payé les frais scolaires en début d’année »⁵⁵

⁵² Témoignage d’un élève de secondaire, envoyé à la FAPEO par les parents en capture d’écran.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ Pour rappel, les résultats de notre enquête ont montré que 84% des parents répondants ont eu besoin d’imprimer des documents pour le travail de leur enfant.

⁵⁵ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? »

Des centaines de feuilles à imprimer – quand on sait qu’une cartouche d’encre pour une imprimante privée coûte au moins 49 euros, n’est-ce pas indécent ? – des ordinateurs non fonctionnels ou absents, une connexion rudimentaire, une absence de compétences techniques, Autant de freins susceptibles d’affecter sérieusement le défi d’une continuité pédagogique réussie pour tous.

Au-delà des conditions d’existence : la question du rapport à l’école des parents et de élèves

Malgré les nombreuses initiatives d’ONG, d’associations, de communes, d’écoles, et même les « coups de pouce » des fournisseurs Internet (probablement pas par pure philanthropie) pour réduire les inégalités d’accès, il n’en reste pas moins que nombre d’élèves sont restés sur la touche et qu’ils le resteront s’il n’y a pas une prise de conscience radicale et une prise en charge totale des dommages scolaires collatéraux provoqués par la crise sanitaire. Des enseignants ont fait preuve, à titre individuel, de créativité pour pallier les difficultés de leurs élèves pendant cette période, et nous pouvons nous en réjouir. Néanmoins, une réflexion systémique ne serait-elle pas indispensable et nécessaire ? Puisque nous le savons, le simple fait d’équiper tout le monde ne règle pas la question des inégalités scolaires et du décrochage :

« Les fameux “absents à distance” ne le sont pas uniquement par manque de connexion, ou par manque de compétence de travail à la maison, mais ils sont aussi absents, entre autres, parce que l’école ne leur apporte pas ce qui leur permettrait de s’y sentir à leur place et de pouvoir en faire un levier pour leur propre développement »⁵⁶

Se sentir à se place, s’épanouir, s’émanciper... Voici les ambitions que se fixe l’école depuis plus de 20 ans pour tous ses élèves⁵⁷. Nous savons pourtant que la poursuite de ces ambitions se heurte à une réalité toute autre au vu de l’expérience que vivent beaucoup d’élèves à l’école, notamment ceux des milieux populaires (même si cette catégorie n’est évidemment pas exclusive). Une frange importante d’élèves ne se sentent pas à leur place, se sentent incompris, se sentent humiliés à cause du fait qu’ils ne rencontrent pas les attentes de l’école qui a ses codes propres, son langage propre, sa culture propre. De même pour leurs parents quand ils y sont confrontés notamment au travers du travail à domicile :

⁵⁶ DEVAUCHELLE B., « Chronique d’un confinement 3 : Dépasser les inégalités », *L’expresso*, 3 avril 2020.

⁵⁷ Cf. Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.

« Au-delà de ces contraintes matérielles, on sait depuis les travaux de Pierre Bourdieu que les pratiques, le langage, les valeurs qui sont à l'œuvre au sein du système éducatif sont plus en adéquation avec ceux des familles aisées que ceux des familles plus défavorisées. Aussi, même s'ils avaient le même accès matériel aux ressources pédagogiques, ce qu'ils n'ont pas bien sûr, les parents de bas statut socioéconomique auraient plus de probabilités de rencontrer des difficultés pour suivre le travail scolaire de leurs enfants. Bien entendu, cela ne signifie pas qu'ils soient moins compétents que les parents des milieux favorisés pour accompagner la scolarité de leurs enfants, mais simplement qu'ils sont moins familiers avec l'arbitraire de la culture de l'école, ce qui risque de les mettre en difficulté dans l'accompagnement aux devoirs »⁵⁸

Le figure du parent « démissionnaire » est pourtant régulièrement invoquée par l'institution scolaire pour désigner les parents éloignés des codes scolaires :

« [la démission parentale] désigne le désintérêt scolaire de parents critiqués pour ne pas suivre la scolarité de leur enfant ou ne pas s'en préoccuper davantage. Dans cette perspective, l'absence de rencontre avec les enseignants ou la non-participation à la vie scolaire [et pour ce qui nous occupe, le manque de suivi du travail à domicile] est interprété comme un signe de désinvestissement ou d'indifférence à l'égard de l'enjeu scolaire et de la réussite de l'enfant. Objectivement moins présentes dans les différentes instances d'échanges avec les enseignants et de représentation des parents d'élèves à l'école, les membres des familles populaires risquent de conforter le préjugé relatif à leur manque d'investissement ou à leur résignation face à des difficultés scolaires qui s'accumulent »⁵⁹

En temps normal, ces préjugés ont un impact fort négatif sur l'épanouissement et la réussite scolaire des élèves⁶⁰. Qu'en a-t-il été alors pendant cette période exceptionnelle ? Peut-on craindre que ce stigmat préexistant ne se soit dès lors renforcé ?

Les rapports qu'entretiennent les familles des milieux populaires et éloignées des codes scolaires avec l'école peuvent être de différentes natures. Pour certains, l'école est un espoir. Pour d'autres, l'école n'est pas pour leurs enfants. Néanmoins, une constance se retrouve dans leurs discours : le sentiment de peur, de honte, d'être jugés, humiliés :

⁵⁸ DARNON C., op. cit.

⁵⁹ PERIER P., « Des élèves en difficulté aux parents en difficulté : le partenariat écoles/familles en question », in TOUPIOL G., *Tisser des liens pour apprendre*, éditions RETZ, octobre 2007, p. 95.

⁶⁰ Notamment quand l'élève se retrouve dans un conflit de loyauté vis-à-vis de sa famille. Ce conflit est généré par le fait que l'école et la famille sont des systèmes différents qui n'ont ni la même culture ni le même mode de fonctionnement. Et c'est encore plus vrai pour les familles de milieux populaires, éloignés des codes scolaires.

« Ces parents ont peur de ne pas être à la hauteur de ce que l'école attend d'eux et c'est une raison pour ne pas en pousser la porte [...] Si cela se passe mal à l'école, si l'enfant y est en difficulté, il semble bien que ce soit la famille qui doit être mise en cause ⁶¹ ».

Pierre Périer, sociologue en Sciences de l'éducation, va dans ce sens et craint une aggravation de ce malaise profond pendant la période de confinement :

« Les difficultés vont être aggravées pour les enfants dont les parents n'ont pas pu répondre aux attentes de l'enfant et de l'Ecole. Tout cela risque de nourrir un profond sentiment d'injustice pour les parents puisqu'on leur demande quelque chose qu'ils ne sont pas capables de donner et qui relève à leurs yeux de la responsabilité de l'Ecole. ⁶² »

Et d'ajouter :

« Avec la crise sanitaire, on a en quelque sorte généralisé l'instruction dans la famille sans leur demander leur avis. Cela impose aux parents de s'organiser pour gérer le temps scolaire, avec une discipline temporelle dans le cadre domestique. Les parents sont surresponsabilisés avec une somme conséquente de tâches scolaires à faire faire et à réussir. Or on sait bien que les parents qui pratiquent habituellement l'instruction en famille ont généralement du temps et un niveau d'étude élevé. Enfin elles en ont fait le choix. Ce n'est pas le cas des parents des familles populaires. Ils n'ont pas forcément les compétences, les outils, les ressources pour s'assurer que le travail scolaire est bien fait. On ne transmet pas aux familles que les apprentissages mais aussi la gestion des difficultés. On risque de développer ainsi une forme de culpabilité parentale quand l'enfant est en difficulté ou en échec » ⁶³

Relativisons ces propos. Nous avons bien vu que même pour les familles familières avec le langage de l'école, la gestion du travail à domicile pendant le confinement a pu être insoutenable, génératrice de difficultés, de stress et de tensions. Mais bien entendu, à ces difficultés inhérentes à la situation de confinement, se sont ajoutées d'autres difficultés pour certaines familles des milieux populaires. Avec la quantité de travaux reçus et la pression exercée par certaines écoles et enseignants, le sentiment de culpabilité ressenti par ces parents fut bien réel. En témoigne cette mère d'élèves célibataire en plein désarroi :

« Étant au travail et vivant seule, je culpabilise de devoir "imposer" à mon fils aîné de garder sa petite sœur et son petit frère. C'est pas évident pour lui. Je me sens délaissée par mon employeur qui ne favorise pas le télétravail qui serait possible. J'ai le sentiment que ma famille part parfois en éclats et je n'ai pas le temps, vu mon travail à l'extérieur, de rattraper les dérapages des devoirs, conflits, disputes.... Je pense que beaucoup de familles vivent la même chose. »⁶⁴

⁶¹ JEUNEJEAN T., et al., « Ecoles maternelles et familles en situation de précarité. Ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire », *Fondation Roi Baudouin*, janvier 2014, p.29-31.

⁶²JARRAUD F., « Pierre Périer : Dans le silence de l'école, la montée des inégalités », *Entrevue de Pierre Périer, L'expresso*, 30 mars 2020.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Témoignage recueilli par la FAPEO, enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? »

Se sentir coupable d'aller travailler, de laisser son enfant gérer les frères et sœurs, se sentir coupable de n'avoir pas le temps, se sentir coupable de ne pas pouvoir rattraper les travaux demandés par l'école, etc.

Tout n'est pas la faute de l'école évidemment. Nous ne pouvons pas l'accuser de tous les maux. Néanmoins, il était prévisible que nous allions assister à de fortes disparités dans le vécu des familles et que cela déterminerait de toute évidence le « vécu scolaire » des élèves à la maison. Même si certaines écoles ont pris soin de contacter les élèves et leurs parents pour les écouter, comprendre leur réalité afin d'individualiser le travail en fonction des besoins spécifiques de l'élève, nous pouvons regretter que cela n'est pas été la norme. En même temps, comment cela aurait pu l'être quand en temps normal la communication envers les élèves et les parents - et surtout envers ceux éloignés des codes scolaires - est si négligée et discriminatoire ?

CONCLUSION

Après l'analyse quantitative des résultats de l'enquête, nous avons voulu montrer dans cette étude, au travers de témoignages, comment la responsabilisation des parents dans le travail scolaire s'était considérablement renforcée pendant la période de confinement. En effet, les résultats de l'enquête ont révélé que la majorité des élèves n'étaient pas autonomes dans leur travail scolaire – et ce, à tous les niveaux d'enseignement – et que les parents n'ont eu d'autre choix (quand ils le pouvaient) que de soutenir leur(s) enfant(s) dans cette tâche. Pourtant, cela rentrait en totale contradiction avec la circulaire 7515 émise par le gouvernement qui, avec ses balises, avait précisément pour but de prévenir les pratiques abusives des écoles, dans le « *souci d'assurer une égalité devant les apprentissages* ». Cette pression des écoles, nous l'avons vu, a été très mal vécue par un certain nombre de parents – et notamment par les parents célibataires, majoritairement des mères parmi les participants à l'enquête, encore plus touchés par les effets négatifs du confinement – et des enfants parfois en difficulté scolaire : surmenage ; sentiment de désarroi, d'abandon, de peur, de culpabilité ; souffrances psychiques, etc. Dans cette période de crise sanitaire particulièrement anxiogène, les parents et les élèves s'en seraient probablement bien passés.

Nous avons ensuite montré que ce renforcement du rôle des parents dans le travail scolaire avait eu pour conséquence de révéler voire de renforcer les inégalités scolaires structurelles liées à l'origine sociale et linguistique des élèves et de leurs parents. En effet, les conditions inégales d'existence, les inégalités d'accès et de compétences numériques, la maîtrise partielle du langage et des codes scolaires, ont très certainement mis en grande difficulté des élèves et des parents de milieux populaires qui n'ont pas pu répondre aux attentes de l'école. Cela aurait-il renforcé les préjugés et le stigmate du « parent démissionnaire » ? Renforcé la fracture en matière de communication entre ces parents et l'école ? Ce dialogue, déjà compliqué en temps normal, serait-il pour certains définitivement rompu ? Cela n'a-t-il pas risqué d'accroître le décrochage scolaire d'élèves en grande difficulté, qui ne se sentent pas toujours à leur place à l'école ?

Si la situation exceptionnelle que nous avons vécue n'a peut-être pas scellé, une fois pour toutes, le destin scolaire de milliers d'élèves, nous pouvons cependant craindre que cela ne sera pas sans conséquence :

« Un effet bien connu des chercheurs en éducation est l'effet "revers de l'été". En effet, pendant l'année scolaire, les enfants issus de familles avantagées et ceux issues de familles défavorisées sur le plan socioéconomique affichent des gains assez similaires. Pendant les mois d'été en revanche, de grandes disparités apparaissent : les compétences scolaires des enfants de statuts socioéconomique élevé continuent à progresser alors que la courbe de progrès s'aplatit (voire s'inverse) pour les enfants de familles défavorisés. Cet effet est étayé par de nombreuses études. Par exemple, c'est surtout pendant la période d'été que les progrès en lecture d'élèves de [1^{ère} et 2^{ème} primaire] corrèlent avec l'origine sociale des élèves [...] Les vacances d'été ne durent que deux mois chaque année et nous venons de voir les effets qu'elles produisent sur la scolarité des élèves sont larges et durables. Il y a donc de fortes raisons de s'inquiéter de la situation du confinement, surtout si celle-ci doit se prolonger et qu'aucune action n'est mise en place pour contrer les effets négatifs »⁶⁵

Nous ne fustigeons pas ici la réalisation du travail à domicile en tant que telle mais nous nous interrogeons sur les dangers de la délégation pédagogique sur les parents qui, nous l'avons vu, ne sont pas logés à la même enseigne pour accompagner leurs enfants non autonomes dans cette tâche. Cette réflexion de Philippe Meirieu sur le rôle du devoir, qui date d'il y a vingt ans déjà, fait particulièrement écho à la période que nous venons de vivre :

« Il est indispensable que les élèves aient un travail personnel à accomplir. Il doit être progressivement de plus en plus complexe, pour passer de la restitution au travail d'élaboration. Le travail individuel est un objet de formation tellement important qu'il ne faut pas l'abandonner à des gens qui ne sont pas des professionnels de l'apprentissage, ni le laisser à la diversité des situations familiales individuelles et des soutiens payants que les parents peuvent ou non fournir à leurs enfants. Cet apprentissage doit se faire en classe, dans la classe. L'enseignant ne peut plus être un distributeur d'informations qui laisse ses élèves travailler seuls. Il accompagne et aide l'élève à se prendre en charge, à accéder à l'autonomie documentaire. Il faut pour cela que l'enfant apprenne à utiliser toutes les sources d'informations à sa disposition : la télévision, la presse, Internet... ».⁶⁶

Cette critique de l'externalisation pédagogique à des non-professionnels nous amène également à nous interroger sur la nature de la relation pédagogique entre le professeur et l'élève - donc au concept même de « continuité pédagogique » - induite par « l'enseignement à distance » par l'utilisation systématique du numérique pendant le confinement. En effet, l'apprentissage ne peut se résumer à la réalisation de travaux à la maison. Au contraire, l'apprentissage, dans ces conditions exceptionnelles et quel que soit l'enfant, pourrait même perdre tout son sens :

« Depuis trois mois [...], de nombreuses familles se sont, crise sanitaire oblige, attelées à aider leurs enfants à réaliser des exercices communiqués par l'école. Hélas, ceux-ci ne peuvent qu'être formels aux yeux des écoliers car ils sont présentés hors contexte spécifique et sont bien loin de la dynamique

⁶⁵ DARNON C., op. cit.

⁶⁶ WILLOT I., « Philippe Meirieu : sur le rôle des devoirs et celui des parents dans le développement de l'autonomie des enfants », *Le Soir*, 11 mars 2000.

vécue en classe. Au fil des semaines écoulées, ces exercices, reproduits mécaniquement, sont en réalité devenus de plus en plus laborieux pour nos enfants. Or, il existe un réel risque que cette expérience fasse perdre à l'enfant tout sens de la fonction même d'apprendre. "Apprendre" efficacement ne se conçoit en effet que par l'accomplissement de tâches répondant à un besoin, voire à un projet, personnel ; c'est se nourrir de questions, communiquer, agir pour soi et pour les autres, donner et recevoir de ses pairs, et, finalement, être entendu et reconnu. Il est aussi important de rappeler que la gestion de la construction des notions mères ou "noyaux conceptuels" devrait être réservée aux professionnels de l'éducation. »⁶⁷

Dans ces circonstances, peut-on alors encore parler de « continuité pédagogique » ? De pédagogie virtuelle ? Existe-t-elle vraiment ? N'y a-t-il de pédagogie « réelle » que dans l'interaction directe entre les élèves et le professeur ? Est-ce seulement cela l'enseignement ? Est-il souhaitable que tous les élèves soient obligatoirement dotés d'un ordinateur pour étudier ? Quand on connaît les risques pour la santé de l'exposition prolongée aux écrans des enfants et des adolescents et que des campagnes préventives y sensibilisent les adultes, est-ce bien cohérent ? Etc. Toutes ces questions doivent être traitées sérieusement et mériteraient qu'on s'y attarde longuement. L'utilisation de l'outil numérique par les élèves dans le cadre scolaire est un sujet incontournable, complexe, qui n'est pas anodin et qui nécessiterait une réflexion cohérente, transversale, globale et politique afin d'éviter certains travers en matière de santé, d'inégalités scolaires, de transformation des liens sociaux, etc. Sur cette question, il n'y a pas de place pour l'improvisation.

En cette rentrée scolaire prochaine qui sera à tout point de vue exceptionnelle, le défi est de taille. Nous avons souvent entendu ces derniers mois, « rien ne sera plus comme avant ». Nous avons pourtant fait l'expérience en cette fin d'année scolaire qu'il était parfois plus confortable pour les écoles (et pas seulement) de faire comme avant. Peut-on néanmoins espérer que certaines pratiques abusives et discriminatoires changent ? D'une part bien sûr, au niveau des pratiques individuelles. D'autre part, au niveau des pratiques collectives à l'échelle de l'école. Mais surtout et plus que jamais au niveau du système éducatif qui peine encore – malgré des avancées notables notamment dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence – à se remettre en question et à proposer une politique scolaire sérieuse et ambitieuse d'épanouissement et de réussite scolaire pour tous les enfants.

⁶⁷ JOLY C., « L'école et la famille : objectifs communs mais réalités bien différentes », *La Libre Belgique*, 16 juin 2020.

BIBLIOGRAPHIE

BONNETIER C., BROTCORNE P., VENDRAMIN P., SCHURMANS D., « Analyse de la fracture numérique sur territoire de la Région de Bruxelles-capitale », *Rapport pour le CIRB*, Université Catholique de Louvain, 2017.

<https://cirb.brussels/fr/quoi-de-neuf/publications/etudes/analyse-de-la-fracture-numerique-sur-le-territoire-de-la-region-de-bruxelles-capitale>

BX1, « MolenGeek fait un appel aux dons d'ordinateurs pour les jeunes qui n'en n'ont pas », *Wake up Brussels*, 25 mars 2020.

<https://bx1.be/news/molengeek-fait-un-appel-aux-dons-dordinateurs-pour-les-jeunes-qui-nen-ont-pas/>

Circulaire 7515 du 17 mars 2020 « Coronavirus Covid-19 : décision du Conseil National de sécurité du 12 mars 2020 – Informations nouvelles »

[http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207515%20\(7768_20200317_144357\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%207515%20(7768_20200317_144357).pdf)

DARNON C., « Inégalités scolaires : des risques du confinement sur les plus vulnérables », *The conversation*, 31 Mars 2020.

<https://theconversation.com/inegalites-scolaires-des-risques-du-confinement-sur-les-plus-vulnerables-135115>

Décret du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental.

<http://archive.pfwb.be/01135CCFI202723>

Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.

https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf

DEGRAEF V. *et al.*, « Voir l'école maternelle en grand ! Des compétences clés pour mieux prendre en compte la précarité et la diversité », *Fondation Roi Baudoin*, Bruxelles, Février 2019.

<https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2019/20190215NT>

DEVAUCHELLE B., « Chronique d'un confinement 3 : Dépasser les inégalités », *L'expresso*, 3 avril 2020.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/04/03042020Article637214979740302023.aspx>

EU – SILC, « Les indicateurs de la pauvreté en Belgique en 2017 », *STATBEL*, 17 mai 2018.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>

Exposé des motifs du décret visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental, adopté par le parlement de la Communauté française le 27 mars 2001.

https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/25821_000.pdf

FAPEO, Résultats de l'enquête en ligne « Parents confinés, comment vous gérez ? », Mars 2020.

http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2020/04/FAPEO_enquete_confinement_travaux_scolaires_analyse_2004006.pdf

FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, *Les indicateurs de l'enseignement 2019*.

<http://www.enseignement.be/index.php?page=28273&navi=4600>

JARRAUD F., « Pierre Périer : Dans le silence de l'école, la montée des inégalités », Entretien de Pierre Périer, *L'expresso*, 30 mars 2020.

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/03/30032020Article637211503666747207.aspx>

JEUNEJEAN T., et al., « Ecoles maternelles et familles en situation de précarité. Ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire », *Fondation Roi Baudouin*, janvier 2014.

<https://www.kbs-frb.be/fr/Virtual-Library/2014/309473>

JOLY C., « L'école et la famille : objectifs communs mais réalités bien différentes », *La Libre Belgique*, 16 juin 2020.

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/l-ecole-et-la-famille-objectifs-communs-mais-realites-bien-differentes-5ee7ba687b50a66a59799826>

LEROY A., « Quel accès au TIC pour les personnes peu scolarisées en Belgique ? Ce que nous apprennent les études quantitatives », *Lire et Ecrire*, Communauté française, 2020.

https://www.lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/leroy_-_quel_acces_aux_tic_pour_les_personnes_peu_scolarisees_en_belgique.pdf

MOTTINT J., « Sortir ou ne pas sortir pendant le confinement ? Le vécu des familles en situation de précarité à Bruxelles », *RIEPP*, Juin 2020.

http://www.riepp.be/IMG/pdf/etude_riepp_1-2020_sortir_ou_ne_pas_sortir_durant_le_confinement.pdf

MOUTON Olivier, « Le ministre Jean-Marc Nollet veut supprimer les devoirs à domicile », *La Libre Belgique*, 11 mars 2000.

PERIER P., « Des élèves en difficulté aux parents en difficulté : le partenariat écoles/familles en question », in TOUPIOL G., *Tisser des liens pour apprendre*, éditions RETZ, octobre 2007.

http://www.irev.fr/sites/www.irev.fr/files/pierre_perier_article.pdf

SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE, « Peut-on parler de fossé numérique ? », *Des faits et des chiffres*, 26 octobre 2017.

https://luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2019/01/chiffres_fosse_numerique.pdf

STULJENS E., VIERENDEEL F., « Crise sanitaire du Covid-19, révélatrice à grande échelle des failles de notre système », *Femmes plurielles*, 15 avril 2020.

<http://www.femmes-plurielles.be/crise-sanitaire-du-covid-19-revelatrice-a-grande-echelle-des-failles-de-notre-systeme/>

WILLOT I., « Philippe Meirieu : sur le rôle des devoirs et celui des parents dans le développement de l'autonomie des enfants », *Le Soir*, 11 mars 2000.

https://www.lesoir.be/art/%252Fphilippe-meirieu-sur-le-role-des-devoirs-et-celui-des-p_t-20000317-Z0HZWK.html